

Nous croyons utile de déclarer ici aux parents et aux enfants que le certificat d'instruction religieuse et la communion solennelle ne dispensent pas de l'obligation de fréquenter les catéchismes de l'église. Aujourd'hui plus que jamais il est nécessaire que le chrétien soit bien instruit des vérités de la religion pour garder et pour défendre sa foi. Si donc vous avez à cœur le salut de vos enfants, vous donnerez une attention spéciale à leur instruction chrétienne. Pour cela, vous y tiendrez à l'école aussi longtemps que possible, et vous verrez à ce qu'ils fréquentent régulièrement les catéchismes que nous ferons pour eux.

Dans ces instructions familières, nous expliquons plus au long les vérités déjà apprises, mais pas assez approfondies, et nous nous efforçons de donner à vos enfants toutes les connaissances religieuses qui les mettent en état de remplir leurs devoirs de chrétiens et de bien gouverner leur vie. Les enfants qui ne profiteraient pas de ces avantages s'exposeraient à rester dans une ignorance coupable de vérités qu'ils sont obligés de connaître, et se mettraient ainsi dans un danger prochain de péché et de damnation. Il y a donc obligation grave pour les enfants de fréquenter les catéchismes et pour les parents de les y envoyer.

Les pères et mères ne doivent pas oublier que le meilleur moyen d'attirer leurs enfants au catéchisme, c'est d'y assister eux-mêmes. De cette façon, ils pourront se rendre compte de l'assiduité de leurs enfants, surveiller leur conduite et constater leurs progrès. Il faut ajouter que ces instructions seront très utiles aux parents eux-mêmes, qui y trouveront l'occasion de se remettre en mémoire des connaissances trop souvent oubliées et de combler les lacunes toujours nombreuses de leur instruction chrétienne.

Enfin, nous croyons bon de rappeler aux pères et mères qu'ils ne peuvent jamais se décharger entièrement sur